

RÉUNION ANNUELLE DE LA GRANDE COMMISSION FRANCE-CHINE : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Compte rendu de l'accueil en France d'une délégation d'élus de l'Assemblée populaire nationale de Chine par le groupe interparlementaire France - Chine

5 au 8 juillet 2017

À la suite d'un entretien entre M. Gérard Larcher, président du Sénat, et son homologue de l'Assemblée nationale populaire de Chine, M. Wu Bangguo, le 28 décembre 2009, il a été proposé de créer des « séminaires législatifs » entre les parlementaires chinois et les sénateurs français. Depuis cette date, les groupes interparlementaires d'amitié France-République populaire de Chine et Chine-France organisent, chaque année, des rencontres interparlementaires dénommées « Grandes Commissions », alternativement en Chine et en France, autour de deux thématiques de travail, l'une choisie par la partie chinoise, l'autre par la partie française. Ces échanges permettent aux parlementaires de mieux connaître la législation de l'autre pays sur les sujets choisis et, le cas échéant de s'en inspirer pour faire évoluer les politiques mises en œuvre.

Répondant à l'invitation du groupe d'amitié France-Chine du Sénat français présidé par M. Didier Guillaume, une délégation chinoise conduite par M. Chi Wanchun, président du groupe d'amitié Chine-France, membre du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine et vice-président de la commission des Affaires étrangères, s'est rendue en France du 5 au 8 juillet 2017.

Outre son président, la délégation était composée de deux députés, M. Xiu Fujin, membre du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale et vice-président de la commission des Affaires étrangères, et de M. Zhang Xiaoshan, membre de la commission de l'Agriculture et des communes rurales.

Les thèmes qui avaient été retenus pour cette session annuelle portaient sur l'avenir de l'agriculture à l'horizon de 2050 et l'expérience française d'entraide judiciaire en matière pénale avec l'Union européenne.

I. Session de la Grande Commission

À son arrivée, le mercredi 5 juillet, la délégation a été reçue au Palais du Luxembourg par le président Didier Guillaume et le sénateur Claude Raynal, membre du groupe d'amitié.

Après avoir échangé sur la situation internationale, les parlementaires français et chinois ont évoqué le développement de la relation bilatérale entre la Chine et la France en identifiant les problématiques convergentes.



Accueil de la délégation chinoise par MM. Didier Guillaume et Claude Raynal (salon Victor Hugo)

Le jeudi 6 juillet, sous la présidence conjointe des présidents Chi Wanchun et Didier Guillaume, les parlementaires chinois et français ont ouvert la nouvelle session de la Grande Commission, en présence de :

- **pour la partie chinoise**, MM. Xiu Fujin et Zhang Xiaoshan, députés de l'Assemblée nationale populaire de Chine ainsi que Mme Li Ping, conseillère politique à l'Ambassade de Chine en France.

- pour la partie française : MM. Jérôme Bignon et Mathieu Darnaud, vice-présidents du groupe ; Mme Annie Guillemot et M. Jérôme Durain, secrétaires ; MM. Robert Laufoaulu, Pierre Laurent, Jean-Yves Leconte, Cédric Perrin et Claude Raynal, membres du groupe.



Réunion de la Grande Commission le 6 juillet

A – L’avenir de l’agriculture à l’horizon de 2050

Après une brève introduction de MM. Chi Wanchun et Didier Guillaume, la première session d’échanges a porté sur l’avenir de l’agriculture à l’horizon de 2050.

M. Jérôme Bignon, membre de la commission de l’Aménagement du territoire et du Développement durable, a dessiné à grands traits les contours de l’agriculture française en 2050, mettant l’accent en particulier sur les problématiques liées à l’aménagement du territoire et à la qualité des produits alimentaires.

Se référant à des travaux du Sénat et soulignant la diversité et l’intensité des mutations sans précédent que l’agriculture a connues au cours des dernières décennies, M. Bignon a fait valoir la capacité de l’agriculture française à réaliser une véritable « révolution silencieuse » et à prendre résolument le virage de la modernité. Il a démontré que, loin de se replier sur elle-même, elle a su au contraire se remettre en cause, capitaliser sur ses nombreux atouts et s’ouvrir à de nouvelles problématiques pour revêtir aujourd’hui des dimensions multiples.

Il a estimé que le secteur agroalimentaire et l’agriculture se transformeront ainsi, en se renouvelant plus qu’ailleurs par destruction et création, sous la pression des systèmes de distribution, qu’ils soient ceux de la grande distribution ou des circuits courts. Selon lui, le prix des produits a vocation à devenir de plus en plus secondaire dans la décision d’achat, tandis que l’attention à la personne devrait prendre une place centrale.

Les questions liées à la santé, à la protection de la nature ou au comportement social et éthique, aujourd’hui encore accessoires, sont des dimensions qui ont vocation à prendre de l’ampleur du fait d’une prise de conscience croissante du lien de l’individu à la biosphère.

En réponse, M. Zhang Xiaoshan, membre de la commission de l’Agriculture et des communes rurales, a axé son propos sur le développement de l’agriculture chinoise, en soulignant les similitudes avec l’agriculture française.

B – Les relations entre la Chine, la France et l’Union européenne : l’expérience en France de l’entraide judiciaire en matière pénale

Au cours de la seconde session de la Grande Commission, les parlementaires français et chinois ont échangé sur les relations entre la Chine, la France et l’Union européenne en matière d’entraide judiciaire dans le domaine pénal, en se référant notamment à l’expérience française.

Pour mémoire, les relations entre la Chine et la France dans le domaine de l’entraide judiciaire en matière pénale sont régies par un accord du 18 avril 2005, ratifié en 2007 par le Parlement français. Il s’inscrivait dans le cadre du « partenariat global stratégique » conclu entre la France et la Chine, le 27 janvier 2004, à l’occasion de la visite du Président Hu Jintao pour la commémoration du 40^e anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays. La coopération dans ce domaine a été relancée à l’occasion de la visite du Président Xi Jinping, en mars 2014, pour le 50^e anniversaire des relations diplomatiques franco-chinoises.

M. Cédric Perrin, membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, et M. Xiu Fujin, vice-président de la commission des Affaires étrangères, ont apporté leur expertise et leur expérience sur la législation en vigueur dans leur État respectif, ainsi que sur le volet européen. Ils ont évoqué les réformes entreprises depuis de nombreuses années et les problématiques de la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale.

En référence à Saint-Louis rendant la justice sous son chêne et à la main de la justice qu’arboraient les souverains français, M. Cédric Perrin a rappelé que la justice constituait historiquement, avec la sécurité, la monnaie et le droit de lever l’impôt, l’un des attributs majeurs de la souveraineté. Si la justice est aujourd’hui déléguée, elle n’en reste pas moins parfaitement intégrée à la notion de souveraineté et à l’autorité de l’État dont elle

est l'une des expressions majeures. Ainsi, la compétence du juge, comme celle du policier, s'arrête à ses frontières.

Ce principe est mis aujourd'hui à rude épreuve par la mondialisation de la criminalité et, désormais, du terrorisme. En effet, les criminels et les terroristes s'arrêtent rarement aux frontières ; ils les franchissent traditionnellement de nuit et loin des points de contrôle. L'impossibilité pour le magistrat ou le policier de poursuivre son action au-delà de la frontière est devenue d'autant plus intolérable que les malfaiteurs bénéficient pleinement de la liberté de circulation.

Le sénateur a fait valoir qu'il existe désormais un besoin fort de coopération interétatique en matière pénale.

Dans ce cadre, la coopération judiciaire internationale en matière pénale est le meilleur moyen d'atteindre une personne, une information, un document ou une preuve, qui se trouve à l'étranger, sous l'autorité d'un autre État (*Etat requis*) et dont une autorité judiciaire d'un État (*Etat requérant*) aurait besoin. En l'espèce, cela suppose que l'État requis consente souverainement à l'exécution des actes judiciaires sollicités par l'État requérant. Évoquant l'expérience européenne, le sénateur a estimé que la création de l'Union a permis l'émergence d'un espace commun de sécurité, de liberté et de justice entraînant une révolution dans les pratiques de coopération en matière pénale.

M. Perrin a rappelé que la coopération judiciaire internationale s'étend à la quasi-totalité du champ de l'action judiciaire et porte tant sur les biens que sur les personnes, l'ensemble du processus pénal étant susceptible de faire l'objet d'une coopération internationale.

En réponse, M. Xiu Fujin a présenté les enjeux d'une coopération renforcée dans ce domaine pour la Chine, tout en rappelant la législation en vigueur en Chine.

Lors du déjeuner officiel, offert en l'honneur de la délégation chinoise, et auquel ont participé huit sénateurs membres du groupe d'amitié (Mme A. Guillemot, MM. J. Bignon, J. Durain, P. Laurent, J-Y. Leconte, R. del Picchia, C. Perrin, C. Raynal), les échanges ont principalement porté sur les efforts respectifs de la France et de la Chine sur les dossiers agricoles et industriels.

Reçue à l'Assemblée nationale par M. Bruno Le Roux, ancien ministre et ancien président du groupe d'amitié France-Chine, la délégation s'est enquis de la situation politique en France suite aux élections présidentielle et législatives.

II. Les perspectives de coopération franco-chinoise sur la Côte d'Azur



La délégation sur la Promenade des Anglais, à Nice

Le vendredi 7 juillet 2017, la délégation chinoise s'est rendue à Nice.

Après une visite de la vieille ville et du musée Matisse menée par Mme Brenda Milani, chargée de mission à la mairie de Nice, la délégation a rencontré, lors d'un déjeuner de travail, M. Rudy Salles, député honoraire et adjoint au maire de Nice délégué aux relations internationales et au tourisme, et Mme Marie-Dominique Ramel, conseillère municipale et déléguée au territoire du Centre Est et Trois Collines, subdéléguée au tourisme.

Les échanges ont porté sur l'attrait touristique de la ville de Nice et sa région pour la clientèle chinoise, le tourisme chinois représentant aujourd'hui un marché neuf en pleine expansion. Depuis la visite du président chinois Hu Jintao fin 2010, la Côte d'Azur est devenue la première destination des touristes chinois pour le *shopping*. Le marché chinois est le premier en termes de primo-visiteurs (84 %), et figure actuellement au 13^e rang des marchés (il était 22^e en 2009, et devrait faire partie des dix premiers d'ici 2020). Une ligne aérienne directe est actuellement à l'étude entre l'aéroport international de Nice-Côte-d'Azur et Pékin.

Depuis 2014, Nice est également jumelée avec Xiamen, une collaboration à visée économique et touristique, mais également, à plus long terme, pouvant déboucher sur des projets communs dans le domaine médical et cosmétique.

M. Salles s'est félicité de l'attrait de Nice pour les investisseurs et entrepreneurs chinois, prenant l'exemple de l'implantation à Sophia-Antipolis du Centre de recherche et de développement de l'industriel chinois Huawei.



La délégation chinoise avec M. Rudy Salles, député honoraire et adjoint au maire de Nice, et Mme Marie-Dominique Ramel, conseillère municipale et déléguée au territoire du Centre Est et Trois Collines

Parallèlement aux projets touristiques et économiques, la région développe également de fructueuses collaborations avec de grandes villes chinoises sur le plan culturel : le ballet national chinois se produit cette année à Cannes, ainsi que la compagnie chinoise de l'opéra et du théâtre de danse d'Hangzhou à Nice.

Les échanges universitaires se développent aussi, plus de 700 jeunes Chinois faisant actuellement leurs études à Nice.

Par ailleurs, l'attrait des étudiants français pour la Chine et le souhait de développer les relations universitaires franco-chinoises s'est récemment traduit par l'installation sur le site de l'université Nice-Sophia-Antipolis, en partenariat avec l'Université de Tianjin et

l'Hanban, d'un Institut Confucius, relais institutionnel d'un réseau international visant à la promotion et au rayonnement de la langue et de la culture chinoise.

Inauguré en décembre 2016, l'Institut Confucius niçois a la particularité de proposer, outre les missions traditionnelles des 500 instituts Confucius dans le monde, une branche de formation « Entreprise » dédiée aux besoins des entreprises, afin de favoriser le développement des relations économiques avec la Chine sur le territoire azuréen.

Les perspectives de coopération entre la Chine et la Côte d'Azur sont donc nombreuses et variées. Elles s'envisagent aussi bien dans les domaines économique et touristique, que culturel et universitaire. La délégation s'est félicitée du dynamisme des acteurs locaux et a appelé de ses vœux la poursuite et le développement des nombreux chantiers de coopération actuellement engagés.

*

Cette visite a illustré une fois de plus l'intensité du dialogue politique entre la France et la Chine portant sur les grands sujets internationaux et globaux. Après les thématiques relatives au changement climatique, aux défis économiques et technologiques, ou encore aux questions sociales et sanitaires, ces échanges visent à renforcer la concertation entre les deux pays.

Avant de quitter Paris, le 8 juillet, le président Chi Wanchun a convié une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Chine du Sénat à se rendre en Chine en 2018.

Composition des délégations chinoises et françaises

● **M. Didier Guillaume** (Socialiste et républicain), *président du groupe d'amitié* ;

● **MM. Jérôme Bignon** et **Mathieu Darnaud** (Les Républicains), *vice-présidents* ;

● **M. Jérôme Durain** et **Mme Anne Guillemot** (Socialiste et républicain), *secrétaires* ;

● **MM. Robert del Picchia**, **Robert Laufoaulu** (Les Républicains-R), **Pierre Laurent** (CRC), **Jean-Yves Leconte** (Socialiste et républicain), **Cédric Perrin** (Les Républicains) et **Claude Raynal** (Socialiste et républicain), *membres*.

● **M. Chi Wanchun**, *président du groupe d'amitié Chine-France de l'Assemblée populaire nationale de Chine (APN), membre du Comité permanent de l'APN, vice-président de la commission des Affaires étrangères* ;

● **M. Xiu Fujin**, *membre du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, vice-président de la commission des Affaires étrangères* ;

● **M. Zhang Xiaoshan**, *membre de la commission de l'Agriculture et des communes rurales de l'Assemblée populaire nationale*

Composition du groupe d'amitié France-Chine : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_584.html